

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-11

Séance du jeudi 10 décembre 2009

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES ITINERAIRES (PDMI) 2009-2014

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- acte le principe de la participation du Département au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2009-2014,
- arrête la participation du Département du Haut-Rhin à la somme totale de 18,30 M€, valeur janvier 2008 actualisable selon des modalités qui restent à définir et dont la répartition est indiquée dans le tableau joint au rapport,
- recommande la mise en place d'un Comité de Suivi du PDMI 2009-2014,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver une convention-cadre pour l'application de ce programme ainsi que les conventions d'application qui seront rédigées à cet effet.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté